



*Ta gentillesse, ton sourire et ta générosité resteront un exemple pour nous.
Que ton repos soit doux comme ton cœur fut bon.*

Ceux qui l'ont connu et aimé apprendront avec tristesse le décès de

Monsieur Léon GRYSPEERT

veuf de Madame Maria CREMELIE

né à Izegem le 22 juin 1933
et décédé à Gosselies le 29 décembre 2025.

*Les funérailles religieuses, suivies de l'inhumation dans le caveau de famille,
seront célébrées en l'église paroissiale de Wayaux, **le samedi 3 janvier 2026 à
10 heures.***

Le jour des funérailles, réunion à l'église.

*Léon repose au Centre Funéraire Denuit, rue de Liberchies 110 à Luttre,
où la famille sera présente les mardi 30 décembre 2025 et vendredi 2 janvier 2026 de
17 à 19 heures.*

*La famille remercie chaleureusement le corps médical pour leurs bons soins
et leurs attentions.*

Rue Edouard Lacroix, 27 - 6210 Wayaux.

Vous en font part :

Monsieur et Madame Christian et Godelieve LISBET-GRYSPEERT,
Mickaël et Florence, leurs enfants Chloé et Corentin,
Jérémy et Catherine, leur fille Léna,
Valentin et Aline, leur fille Eléana,
Benjamin et Valérie, leur fils Arnaud,

Monsieur et Madame Eric et Thérèse GRYSPEERT-SEMAILLE,
Antoine et Aline,
Thomas et Tamara,
Romain et Eléonore,
Colin et Marie,
Chloé et Antoine,

Monsieur et Madame Dirk(†) et Carine GRYSPEERT-DEGRAEVE,
Laurence,
Stéphanie et Guillaume,
Christophe et Laetitia,

Monsieur et Madame Philippe et Ria DAESELEIRE-GRYSPEERT,
Donovan et Aurélie, leurs filles Mia et Ema,
Kirby et Nicolas, leurs enfants Hugo et Louise,
Vicky et Thomas, leurs enfants Léo et Nina,

Monsieur et Madame Eric et Annie ANTOONS-GRYSPEERT,
Nicolas et Céline,
Quentin,
Tom et Luna,

Monsieur et Madame Alain et Chantal PHILIPPON-GRYSPEERT,
Sébastien,
Alexandre,

Madame Nicole GRYSPEERT et Monsieur Patrick VERMEERSCH,
Timothy et Emilie,
Fanny,

Monsieur et Madame Bernard et Anita HARPIGNY-GRYSPEERT,
Lionel et Elin, leurs enfants Tybald, Becca et Maddie,
Elodie et Florient, leurs enfants Rachel et Sacha,

Gabriel(†),

ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants ;

Et les familles apparentées.